

COMMUNE DE VELAINE EN HAYE



Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 22 avril 2014

Date de convocation

16 avril 2014

Date d'affichage

24 avril 2014

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Secrétaire de Séance :

FROMYER Carine

L'an deux mil quatorze, le vingt-deux avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

Étaient présents : MM MORENVILLIER Philippe, JOORIS Frédéric, Mme EHRHART Sylvie, M SABOT Gérald, MM FERRY Joël, OUVRY Pierre, M HUDZIAK, Mmes LALLEMENT Anne-Christine, FROMEYER Carine, BLAISON Emélie, Mme GIUDICI Karine, M PICARD Denis.

Absents excusés : M THENOT Michel (procuration à GIUDICI Karine et VILLA Martine (procuration à EHRHART Karine.

Délibération
N° 22-2014

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2013
054-215405572-20140422-22-2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2014

Publication : 30/04/2014

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric JOORIS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Philippe MORENVILLIER, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

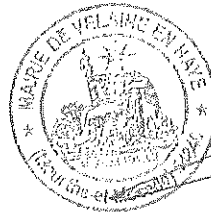
	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	87 326.43 €			654 362.90 €	87 326.43 €	654 362.90 €
Opérations de l'exercice	345 902.65 €	341 631.71 €	789 288.07 €	1 211 044.24 €	1 135 190.72 €	1 552 675.95 €
TOTAUX	433 229.08 €	341 631.71 €	789 288.08 €	1 865 407.14 €	1 222 517.15 €	2 207 038.85 €
Résultat de clôture	91 597.37 €				-87 326.43 €	
Reste à réaliser	163 900 €				163 900 €	
TOTAUX	597 129.08 €	341 631.71 €	789 288.07 €	1 865 407.14 €	1 386 417.15 €	2 207 038.85 €
Résultat définitif	255 497.37 €			1 076 119.06 €		820 621.70 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Voté, par 12 voix pour et 1 abstentions, et arrêté les résultats définitifs, résumés tels que ci-dessus.

Pour copie conforme
Le Maire,
Ph. MORENVILLIER



[Handwritten signature]

COMMUNE DE VELAINE EN HAYE



Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 22 avril 2014

Date de convocation

16 avril 2014

Date d'affichage

24 avril 2014

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Secrétaire de Séance :

FROMEYER Carine

L'an deux mil quatorze, le vingt-deux avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

Etaient présents : MM MORENVILLIER Philippe, JOORIS Frédéric, Mme EHRHART Sylvie, M SABOT Gérard, MM FERRY Joël, OUVRY Pierre, M HUDZIAK, Mmes LALLEMENT Anne-Christine, FROMEYER Carine, BLAISON Emélie, Mme GIUDICI Karine, M PICARD Denis.

Absents excusés : M THENOT Michel (procuration à GIUDICI Karine et VILLA Martine (procuration à EHRHART Karine).

Délibération
N° 23-2014

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
OBJET : COMPTE DE GESTION 2013

Accusé certifié exécutoire

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Percepteur, Monsieur André WIDLOECHER, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes avec ceux du Compte Administratif 2013.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote (par 13 voix pour et 2 abstentions) le compte de gestion 2013 du budget communal, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Pour copie conforme

Le Maire,

Ph. MORENVILLIER



COMMUNE DE VELAINE EN HAYE



Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 22 avril 2014

Date de convocation

16 avril 2014

Date d'affichage

24 avril 2014

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Secrétaire de Séance :

FROMEYER Carine

L'an deux mil quatorze, le vingt-deux avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

Etaient présents : MM MORENVILLIER Philippe, JOORIS Frédéric, Mme EHRHART Sylvie, M SABOT Gérald, MM FERRY Joël, OUVRY Pierre, M HUDZIAK, Mmes LALLEMENT Anne-Christine, FROMEYER Carine, BLAISON Emélie, Mme GIUDICI Karine, M PICARD Denis.

Absents excusés : M THENOT Michel (procuration à GIUDICI Karine et VILLA Martine (procuration à EHRHART Karine).

**Délibération
N° 24-2014**

Accuse de réception - Ministère de l'Intérieur
OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2013
054-215405572-20140422-24-2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre

Réception par le préfet : 30/04/2014

Publication : 30/04/2014

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Constatant que le compte administratif fait apparaître



- un excédent de fonctionnement € de :

654 362.90 €

- un excédent reporté de :

421 756.17 €

Soit un excédent de fonctionnent

1 076 119.06 €

- un déficit d'investissement	91 597.37 €
- un déficit des restes à réaliser	163 900.00 €
Soit un déficit de financement	255 497.37 €
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2013 :	1 076 119.06 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE :	255 497.37 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT	820 621.70 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	91 597.37 €

Pour copie conforme
Le Maire,
Ph. MORENVILLIER



[Handwritten signature]

COMMUNE DE VELAINE EN HAYE



Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 22 avril 2014

Date de convocation

16 avril 2014

Date d'affichage

24 avril 2014

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Secrétaire de Séance :

FROMEYER Carine

L'an deux mil quatorze, le vingt-deux avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

Etaient présents : MM MORENVILLIER Philippe, JOORIS Frédéric, Mme EHRHART Sylvie, M SABOT Gérard, MM FERRY Joël, OUVRY Pierre, M HUDZIAK, Mmes LALLEMENT Anne-Christine, FROMEYER Carine, BLAISON Emélie, Mme GIUDICI Karine, M PICARD Denis.

Absents excusés : M THENOT Michel (procuration à GIUDICI Karine et VILLA Martine (procuration à EHRHART Karine).

Délibération
N° 25-2014

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
OBJET : BUDGET PRIMITIF 2014
054-215405572-20140422-25-2014-DE

Accusé certifié exécutoire

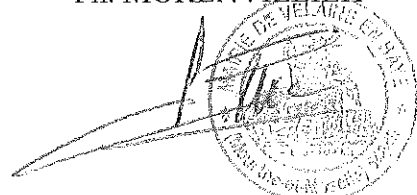
Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2014 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Fonctionnement : Dépenses : 2 054 456.39 € - Recettes : 2 054 456.39 €

Investissement : Dépenses : 1 539 415.68 € - Recettes : 1 539 415.68 €

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, par 11 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention : **APPROUVE** le budget primitif du budget de la commune pour l'année 2014.

Pour copie conforme
Le Maire,
Ph. MORENVILLIER



COMMUNE DE VELAINE EN HAYE



Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 22 avril 2014

Date de convocation

16 avril 2014

Date d'affichage

24 avril 2014

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Secrétaire de Séance :
FROMYER Carine

L'an deux mil quatorze, le vingt-deux avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

Étaient présents : MM MORENVILLIER Philippe, JOORIS Frédéric, Mme EHRHART Sylvie, M SABOT Gérard, MM FERRY Joël, OUVRY Pierre, M HUDZIAK, Mmes LALLEMENT Anne-Christine, FROMEYER Carine, BLAISON Emélie, Mme GIUDICI Karine, M PICARD Denis.

Absents excusés : M THENOT Michel (procuration à GIUDICI Karine et VILLA Martine (procuration à EHRHART Karine).

Délibération
N° 26-2014

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
OBJET : TAUX D'IMPOSITION DES 3 TAXES
DIRECTES LOCALES
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2014

Publication : 30/04/2014

Vu le budget primitif 2014 et la décision en matière de taux de contributions directes, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide ainsi qu'il suit, les taux d'imposition 2014 des taxes directes locales (à l'appui de l'état 1259 COM portant notification de l'administration fiscale des taux d'imposition de 2014) :

- Taxe d'habitation : bases notifiées : 2 122 000 € - taux : 6,90 % - produit résultant : 146 418 €
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : bases notifiées : 3 317 000 € - taux : 5,51 % - produit résultant : 182 767 €
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : bases notifiées : 46 600 € - taux : 17,41 % - produit résultant : 8 113 €.

TOTAL DES 3 TAXES : 337 298 €

Pour copie conforme
Le Maire,
Ph. MORENVILLIER



COMMUNE DE VELAINE EN HAYE



Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 22 avril 2014

Date de convocation

16 avril 2014

Date d'affichage

24 avril 2014

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Secrétaire de Séance :

FROMEYER Carine

L'an deux mil quatorze, le vingt-deux avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

Étaient présents : MM MORENVILLIER Philippe, JOORIS Frédéric, Mme EHRHART Sylvie, M SABOT Gérald, MM FERRY Joël, OUVRY Pierre, M HUDZIAK, Mmes LALLEMENT Anne-Christine, FROMEYER Carine, BLAISON Emilie, Mme GIUDICI Karine, M PICARD Denis.

Absents excusés : M THENOT Michel (procuration à GIUDICI Karine et VILLA Martine (procuration à EHRHART Karine).

**Délibération
N° 27-2014**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

OBJET : ONF

054-215405572-20140422-27-2014-DE

PROGRAMME D'ACTIONS POUR L'ANNÉE 2014

Accusé certifié exécutoire

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du programme d'actions mené par l'ONF pour l'année 2014. Il s'agit de l'entretien de cloisonnement des parcelles 5 et 6 et de l'entretien de cloisonnement d'exploitation des parcelles 1.t, 2.t, 3.t, 4.t, 5.t, 6.t, 7.t, 8.t, 9.t, 10.t, 11.t pour un montant de 5 500 € HT.

Réception par le préfet : 30/04/2014

Publication : 30/04/2014

Pour l'autorité Compétente
par délégation



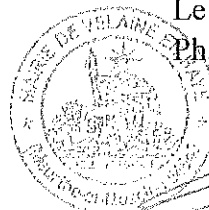
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1) Approuve le programme d'actions 2014 concernant l'entretien de cloisonnement.
- 2) Donne pouvoir au Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

Pour copie conforme

Le Maire,

Ph. MORENVILLIER



COMMUNE DE VELAINE EN HAYE



Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 22 avril 2014

Date de convocation

16 avril 2014

Date d'affichage

24 avril 2014

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Secrétaire de Séance :

L'an deux mil quatorze, le vingt-deux avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,
Etaient présents : MM MORENVILLIER Philippe, JOORIS Frédéric, Mme EHRHART Sylvie, M SABOT Gérald, MM FERRY Joël, OUVRY Pierre, Mme VILLA Martine, M HUDZIAK, Mmes LALLEMENT Anne-Christine, FROMEYER Carine, BLAISON Emélie, , Mme GIUDICI Karine, M PICARD Denis
Absents excusés : M THENOT Michel

Délibération
N° 28-2014

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SDAA
054-215405572-20140422-28-2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2014

Collationnés le 30/04/2014

- Vu l'article L 5211-7 du Code Général des Communes
- Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Assainissement Autonome de Meurthe et Moselle (SDAA 54) du 27/08/2008 et notamment l'article 5,
- Vu la délibération du conseil municipal acceptant l'adhésion de la commune de Velaine-en-Haye au SDAA 54
- Considérant que la commune de Velaine-en-Haye doit désigner par vote un délégué titulaire et son suppléant :



Considérant la candidature de Joël FERRY pour être délégué titulaire au SDAA, le conseil municipal procède à l'élection (tous les membres étant d'accord, le vote a lieu à main levée) :

Les résultats les suivants :

Nombre de voix obtenues par candidats :

FERRY Joël : 15

FERRY Joël ayant obtenu « QUINZE » voix est élu délégué titulaire.

Considérant les candidatures de Hervé HUDZIAK pour être délégué suppléant au SDAA, le conseil municipal procède à l'élection (tous les membres étant d'accord, le vote a lieu à main levée) :

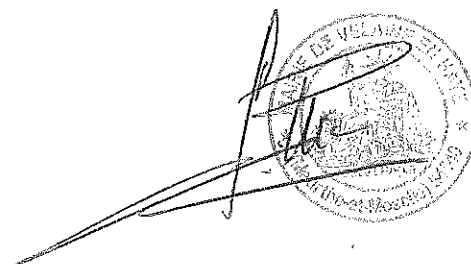
Les résultats les suivants :

Nombre de voix obtenues par candidats :

Hervé HUDZIAK : 15

Hervé HUDZIAK ayant obtenu « QUINZE » voix est élu délégué suppléant.

Pour copie conforme
Le Maire,
Ph. MORENVILLIER

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Ph. Morenvillier', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'LE MAIRE' and 'PH. MORENVILLIER' around the perimeter, with a central emblem. The signature is written in a cursive style and extends to the left of the stamp.